



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE Professional Carburettor Cleaner

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Professional Carburettor Cleaner  
No du produit HMTN0201A

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Holt Lloyd International Ltd  
Barton Dock Road  
Stretford  
Manchester  
M32 0YQ - England, UK  
+44 (0) 161 866 4800  
FAX +44 (0) 161 866 4854  
A Holts Car Care Product  
www.holtsauto.com

Personne À Contacter Regulatory Affairs Contact Email address: info@holtsauto.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR - INRS Tél : +33 (0)1.45.42.59.59 24hrs

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et  
Chimiques  
Pour l'homme

Flam. Aerosol 1 - H222+H229

Skin Irrit. 2 - H315; Repr. 2 - H361d; STOT Single 3 - H336; STOT Rep. 2 - H373

Pour l'environnement

Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (1999/45/CEE)

Xn; R48/20. Repr. Cat. 3; R63. Xi; R38. F+; R12. R52/53, R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient TOLUÈNE

Étiquetage des détergents

>= 30%

Hydrocarbures aromatiques.

5 - < 15%

Hydrocarbures aliphatiques

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement

Danger

Mentions De Danger

H222+H229

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315

Provoque une irritation cutanée.

## Professional Carburettor Cleaner

	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils De Prudence</b>		
	P102	Conserver hors de la portée des enfants.
	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Récipient sous pression: ne pas perforez, ni brûler, même après usage.
	P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
<b>Conseils De Prudence Supplémentaires</b>		
	P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
	P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
	P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P264	Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
	P321	Traitement spécifique (cf. avis médical sur cette étiquette).
	P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P304+340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P308+313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
	P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
	P332+313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
	P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P403+233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P405	Garder sous clef.

### 2.3. Autres dangers

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

TOLUÈNE		30-60%
No CAS : 108-88-3	No CE : 203-625-9	
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11	
Skin Irrit. 2 - H315	Repr. Cat. 3;R63	
Repr. 2 - H361d	Xn;R48/20,R65	
STOT Single 3 - H336	Xi;R38	
STOT Rep. 2 - H373	R67	
Asp. Tox. 1 - H304		

# Professional Carburettor Cleaner

ACÉTONE	10-30%
No CAS : 67-64-1	No CE : 200-662-2
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 EUH066 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R66 R67
BUTANE	10-30%
No CAS : 106-97-8	No CE : 203-448-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
naphtha (petroleum), hydrotreated light	5-10%
No CAS : 64742-49-0	No CE : 265-151-9
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R38. F;R11. N;R51/53. R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

#### Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. NE PAS FAIRE VOMIR ! NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE !

#### Contact avec la peau

Retirer la victime de la source de contamination. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Contact avec les yeux

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler.

**6.4. Référence à d'autres sections**

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ACÉTONE	VLEP	750 ppm	1800 mg/m3			
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m3			
TOLUÈNE	VLEP	100 ppm	375 mg/m3	150 ppm	550 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Équipements de protection



Protection respiratoire

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. EN374 Les gants en caoutchouc sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Aérosol.
Odeur	Hydrocarbures aromatiques.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	63° - 100°C
Densité relative	0.686
Viscosité	0.44mm <sup>2</sup> 40°C
Point d'éclair (°C)	-26C
Température d'auto-inflammation (°C)	200°C

**9.2. Autres informations**

Volatile Par Volume (%)	95.89%
-------------------------	--------

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

**10.2. Stabilité chimique**

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

**10.5. Matières incompatibles**

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Un feu ou une haute température créé : Fumées âcres de : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. En cas de travail prolongé sur des grandes surfaces dans des locaux mal ventilés et de faible taille, des vapeurs peuvent se développer en concentrations susceptibles de provoquer des malaises sous forme de maux de tête et d'irritation des yeux et de l'appareil respiratoire.

Ingestion

Peut causer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

Contact avec les yeux

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

Voie D'Exposition

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique. Ce produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

**12.1. Toxicité**

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**12.4. Mobilité dans le sol**

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**12.6. Autres effets néfastes**

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Empêcher l'écoulement dans l'eau ! Ce produit chimique est toxique pour les organismes aquatiques.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle de transport    AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID/ADN	2.1
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1
Étiquettes De Transport	



**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin  
Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EMS	F-D, S-U
Code restriction de tunnel	(D)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

## Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Detergents Regulation EC 648/2004

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision	15/07/2014
Révision	2
Remplace la date	25/03/2013
No FDS	14592
Date	2005
Phrases - R (Texte Intégral)	
R12	Extrêmement inflammable.
R11	Facilement inflammable
R38	Irritant pour la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions De Danger Completes	
H222+H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.